

Lettres de prison de Jules Durand (extraits)

Ces lettres sont connues pour avoir été publiées par plusieurs journaux, L'Humanité, Le Progrès et Le Matin, entre le 4 décembre 1910 et le 14 février 1911.

12 septembre 1910. Maison d'arrêt du Havre

« Ma chère Julia,

Ne te fais pas de chagrin, tout le monde connaît ma conduite, comme toi tu as pu longtemps la juger. Te dire la principale chose en ce moment est de consoler le père et la mère car je suis persuadé qu'ils doivent être dans un profond chagrin. Eh bien, ce n'est pas la peine, car soyez certains que ma détention n'est qu'une question de jours et que je ressortirai la tête haute. S'il te plaît, n'oublie pas mes chers pigeons.

13 septembre 1910.

« Mes très chers parents,

J'espère que vous êtes toujours en bonne santé ; quant à moi, ma santé est bonne. J'ai été appelé à l'instruction hier et je me suis trouvé avec Maître René Coty, mon avocat. J'ai donné toutes les explications nécessaires, explications qui ne sont que la réalité et qui démontreront j'en suis certain mon innocence.

Tenez-vous à la disposition de mon avocat pour tout ce qu'il pourrait vous demander. J'espère qu'avec son aide, je pourrai vous revoir bientôt et vous serrer dans mes bras pour vous embrasser comme je le fais en ce moment. Jules. »

.../...

Chère Julia,

Je me mets à votre place : il est douloureux pour vous de me savoir en prison, mais sachez que moi, je suis certain, à l'avance, que je serai en liberté et que je pourrai vous embrasser de tout mon cœur. Ton Jules. »

1er septembre 1910.

« Chère Julia,

Je te dirais que j'ai écrit à Maître Coty, le priant de venir me voir. Il y a longtemps que je n'ai retourné à l'instruction. Comme je vais voir le père et la mère cet après-midi, je ne vois plus grand-chose à te dire pour le moment.

Tu me dis que tu vas travailler, si tu peux t'en dispenser, je serai bien content. Je ne tiens nullement à ce que tu te fatigues. S'il le faut, travaille chez nous à la couture, pas autre chose, tu as besoin de repos. Ce n'est pas en si peu de temps que j'ai quitté la maison que tu sois obligée de travailler déjà. Tu as besoin de repos dans ton état.

Ne crains rien, je rattraperai le temps perdu. Tu sais, l'hiver on gagne plus d'argent dans notre métier. Ton Jules. »

10 octobre 1910.

«Ma Chère Julia,

Pour le moment, je te dirai que je m'ennuie moins. Je peux causer avec les camarades Boyer qui sont comme moi victimes de la méchanceté. Enfin, ils sont comme moi : ils savent très bien que ceux qui nous accusent sont d'une conduite déplorable.

Je tiens à te dire que j'ai écrit à Maître Coty pour lui donner quelques renseignements ; j'espère toujours, au plus vite, l'heureux jour qui fera voir aux yeux du monde que nous autres ouvriers qui aimons à vivre dans un milieu d'honnêteté, nous sommes aussi victimes de dépositions fausses que la justice sera bientôt obligée de reconnaître. Celui qui est conscient souffre. Le Christ a bien souffert pour apporter ses doctrines. Aimez-vous les uns les autres.»

20 octobre 1910.

« A Julia,

Une petite chose à te dire : Le chef m'a dit que vous aviez demandé pour moi l'autorisation d'une voiture. Je m'y refuse absolument. Je suis un homme qui subit en ce moment une injustice, car j'ose dire à haute voix que tout ce dont on m'accuse n'est que mensonge. Ma conscience est propre, elle le restera toute ma vie. Libre je partirai la tête haute et reviendrai de même, mais pas de voiture. J'accepte la discipline qui est la même pour tous.

Nous autres ouvriers qui avons bien du mal à gagner notre argent, ne le gaspillons pas. Gardons-le précieusement car la vie est bien triste pour celui qui, à l'heure actuelle, n'a pour vivre que sa conscience et son honnêteté. Je tiens donc à ce que cet argent reste dans vos mains. Sachez qu'il y a assez d'argent perdu dans ces deux mois de prison et que nous subissons injustement sans faire encore de frais.

.../...

Plus loin Durand s'adresse à son père : « Prends courage, la délivrance de ton fils qui t'aime approche, tu as à tes côtés des personnes qui t'aiment. Ton fils reconnaît parfaitement bien que c'est sa faute d'avoir été la cause de ton renvoi, mais n'aurais tu jamais supposés qu'après tant de services rendus au directeur, que tu aurais subi les conséquences ? Tant mieux tiens, tu as besoin de te reposer et crie en même temps que moi : « Vive le Syndicat ». Courage et longue patience font plus que force et rage. »

26 octobre 1910.

« A Julia,

Enfin le Christ a souffert, on peut le croire ; surtout dans son temps si jamais il eût parlé de syndicat, je suis persuadé que l'on n'aurait pas mis longtemps à prendre la décision de la crucifier.

C'est plutôt sur la jeunesse qu'il faut compter, il faut bien du temps et du temps pour arriver à ce que tout le monde arrive à comprendre que nous sommes sur terre que pour un passage et que c'est pour cela que les gens devraient s'aimer beaucoup mieux. »

16 novembre 1910. Maison d'arrêt de Rouen

A son père : « Nos accusateurs viennent de me faire conduire les menottes aux mains mais qu'ils prennent garde car la cour d'assises s'apercevra bien que ce n'est que mensonges et que tout n'est que parti pris contre le syndicat. »

17 novembre 1910.

A son père : « Heureux aussi, je vais pouvoir enfin démontrer que toute notre affaire ressort d'un parti pris contre les doctrines syndicalistes. Ca, je peux dire à haute voix ce que j'ai toujours dit aux ouvriers : soyez unis, soyez des frères, car vos souffrances morales et physiques devraient vous démontrer que ce n'est que la faute de ne pas savoir vous entendre. Ecartez des joutes et vous serez des bons camarades que lorsque vous ne serez plus plongés dans cet alcool qui non seulement vous abrutit, malheureux, mais aussi ceux qui vous sont si chers : vos femmes et vos enfants.

Enfin, tout en un mot va ressortir, et nos accusateurs seront là devant les juges qui eux connaissent qu'une chose : la vérité et la vérité est facile à prouver et le mensonge est si facile à voir ».

26 novembre. Au lendemain de sa condamnation à mort...

« Mes très chers parents,

De bien loin, je vous écris et combien mon cœur se trouve mal à l'aise de vous dire que votre fils vient de vous être retiré au moment, cependant, où sur vos vieux jours, je m'étais promis de vous être toujours le plus dévoué possible. Les hommes ne sont pas justes et cependant ils ne le font pas toujours exprès. Enfin !

Combien Auguste Leprêtre doit être heureux de la sentence qui a été prononcée hier au soir. Enfin, les deux camarades Boyer sont acquittés, deux innocents de moins à être punis, il y a bien assez de moi d'être victime de pareils mensonges.

Soyez certains chers parents, que je ne suis pas un criminel ; plus tard, vous saurez toute la vérité car certainement elle éclatera, mais hélas ! il sera trop tard.

Maître Coty, viendra me voir.

Père, je me mets à ta place, mais enfin prends cette forte résolution parce que tu sauras, au moins que toujours Jules ton fils, a été un fidèle fils, et loin de ma pensée que j'aurais fini ma vie ainsi. Pourtant, que peut-on me reprocher ? Rien ! Rien ! Jamais je n'ai fait voter la mort de Dongé, mais le mot supprimer a été employé, qu'on examine comment ! Moi, cela ne me regarde pas, mais je sais que je suis innocent, oui, innocent, pauvre fils qui vous aime tant.

Embrassez pour le moment ma chère Julia que certainement je ne reverrai jamais, mais je ne croirai jamais que des hommes aussi malhonnêtes pourront triompher.

Je crois que je vais voir le président des Assises et j'estime que c'est un homme juste. Je demande surtout que vous soyez forts. La justice éclaircira cette affaire.

27 novembre.

« Chère Julia,

Ne crois pas que l'ignominie qui vient de se faire n'a pas été reconnue de tout le monde.

Oui mais je ne crois pas qu'ils pousseront l'audace de condamner à mort un innocent ; les contradictions n'ont pas été fortes de la part de mon défenseur ; cependant, il pouvait parler devant tout le monde de la mort votée soit disant devant une tribune à la majorité devant 600 personnes. Horreur ! Quels sont ceux qui croyaient à ça ? On veut en moi une victime, mais ce que je peux dire, je m'en aperçois. Enfin, quels sort me réservent-ils ? Je ne faiblirai pas parce que ce que l'on me reproche est une infamie si grotesque que je me demande comment elle peut être acceptée par le monde.

Me prend-on pour un assassin, que l'on me condamne à mort ? Que l'on me regarde avant tout que je suis un homme digne d'être aimé, je suis heureux quand je pense que vous ne laisserez pas pareille chose se faire ; en tout cas, haut les cœurs et ne vous abattez pas. Du courage !

Tant qu'à monsieur le président des Assises, j'ai remarqué chez lui une intégrité d'homme, mais ce n'est pas lui qui juge, il ne voit pas ces mensonges, le chef de la sûreté le dit lui-même. Enfin, pourquoi veut-on ma mort ? Est-ce que je ne suis pas un homme loyal ? Oui !

J'ai pleuré mais au moins je resterai toujours courageux. Je suis encore plus fort devant pareille ignominie. Bon courage nous pouvons dire.

J'espère bientôt revoir Maître Coty. S'il croit utile de venir, qu'il vienne.

Bonjour à Henri et à tous. Enfin, on nous a joués, car je m'en suis bien aperçu, va. Si j'avais eu le droit de questionner les témoins, ce n'est pas l'heure du vote mais la date que j'aurais demandée. Nul ne savait la dire au juge d'instruction. Ils maintenaient l'heure des réunions, on la connaît toujours ! J'espère bien cette fois être victorieux car bon sens, je le dis : jamais je n'ai fait voter la mort d'un homme, me prend-on pour un fou ?

J'ai encore le cerveau solide, les témoins à charge sont des lâches, car ils veulent faire supprimer un être innocent. Quels tristes gens ! Dire qu'ils ne regardent pas si, en mentant de cette façon, ils tuent eux-mêmes un innocent. J'aurai du courage.

Prends courage, je suis fort car vraiment c'est honteux à cette époque que pareille chose se fasse, moi qui attendais avec impatience cet heureux jour, est-ce que je n'ai pas toujours été un homme sérieux et honnête ?

Ah, réellement c'est trop fort : combien j'ai vu les visages des journalistes exprimer eux-mêmes : « C'est honteux » Les témoins mentaient devant tout le monde : croit-on que je ne m'aperçois pas que c'est un parti pris et non de la justice ; réellement, je n'aurais jamais pensé cela. Enfin, soyez courageux... Bonjour ma Julia, à ta mère, à Charles, au père et à la mère. J'espère enfin à l'avenir et je ne faiblirai pas. Courage à tous ! Jules. »

28 novembre.

« Chers parents,

Après un abatement de quelques jours, la force me revient car l'innocence est en moi.

Mes accusateurs ont triomphé mais mon avocat Coty tient dans ses mains et a à sa disposition tout ce qui peut démontrer que je suis victime de fausses accusations. J'ai dans moi la preuve...J'ai certainement espoir de voir venir à ma place les menteurs de profession et la justice n'a pas le droit de me condamner ; je le crie à haute voix : c'est une erreur, je le veux bien, mais des hommes devant une pareille erreur sont responsables ; ils ont montré trop peu d'attention au sujet de savoir si réellement ce que mes accusateurs disaient était vrai ou faux.

Monsieur Genet, gérant, et Geeroms, secrétaire général, Monsieur Fauvel, docteur, et encore une quantité d'honorables personnes qui assistaient à nos réunions ont donc le droit de protester que dans une réunion de 600 personnes un secrétaire ait fait voter à mains levées la mort de trois personnes dont même je n'avais jamais travaillé avec eux. Ce n'est pas du parti pris qu'il faut dans un jury, c'est une conscience.

Ma condamnation est arbitraire. Croire à une pareille chose à cette époque que, dans les réunions publiques, des secrétaires de syndicats auraient le droit de pousser pareille audace et lâcheté. Horreur et ignominie complète !

Non ce n'est pas de la justice, c'est un parti pris contre la cause syndicaliste et cependant les patrons ont le droit d'appartenir à un syndicat ! Pourquoi nous ouvriers, n'aurions nous pas le droit de nous syndiquer ? Je vais écrire à mon défenseur. C'est bien embêtant car toutes nos économies vont se retrouver mangées ; enfin, il y aura bien des personnes de cœur qui connaissent notre situation et savent que je suis victime que de formidables mensonges.

Ayons du courage et ne manquons pas d'énergie ; surtout si vous savez tous mon innocence, elle est prouvée par les frères Boyer, elle le sera pour moi.

Bonjour chère Julia, on te rendra ton Jules ; c'est une affaire de temps, la victime n'en sera que plus belle mais je t'assure que j'ai reçu un sale coup ; va je reviendrai.

Bonjour à tous les amis, à ta mère, à mon très cher père qui fut bien dupe l'autre jour, et la mère aussi, unissez-vous et restez à vous aimer. Bonjour Julia car c'est à toi que ma pensée va souvent ; oui c'est malheureux car en ce moment je devrais être en liberté je suis innocent, tout ce que l'on me reproche n'est qu'un mensonge.

Courage à Louis et à Corneille, courage et nous serons vainqueurs. Je suis rentré la tête haute et j'en sortirai de même.

Charles, j'ai quelque chose à te dire. Devant les assises, il ya Auguste Lepretre qui a dit que sur 600 personnes, il n'y en avait qu'une seule qui n'avait pas voté la mort parce que cet homme était sourd ; Cela avait-il seulement du bon sens ?

Ils veulent nous faire croire que s'ils avaient entendu voter la mort des personnes, ils ne l'auraient pas dit ; ils seraient plus des hommes, car moi j'estime que dans une grève, on n'a pas toujours le pouvoir de ne pas travailler, la femme et les enfants sont avant tout !

Ils auraient du mal à le dire, car jamais, jamais on aurait fait pareille chose. On ne fait pas tuer un de ses semblables dans le syndicat ; on a pour habitude de s'aimer tous. Dongé était un homme qui avait le droit d'avoir ses idées, nous avons bien les nôtres. C'est l'alcool qui est malheureusement la cause de tout ça mais pas Jules Durand. "

31 décembre 1910 : Dans l'attente de la grâce présidentielle...

«Bon père et bonne mère, dans ma tristesse et mon chagrin, je viens vous apporter mes vœux les plus sincères et les plus doux, quoique votre fils martyr soit privé d'une liberté qui pourtant lui appartient. Mais, ce jour me rappelle mon enfance où toi, bon père, et toi, bonne mère, vous m'avez tant bercé. Je pleure mes pauvres chers parents, à qui on m'a arraché, vous qui n'avez qu'un fils adoré, aujourd'hui à l'abri d'une sombre demeure. Mes rêves sont maintenant pleins d'espoir de vous serrer dans mes bras, ô mes chers parents que j'adore ! Je vous souhaite qu'on vous rende votre fils aimé, à seule fin de vous aider dans vos vieux jours.

Il faut espérer que l'année 1911 vous portera bonheur. Le passé est maudit, le présent me dévore et l'avenir me tourmente.

Votre fils qui pense à vous, et qui vous aime.

15 janvier 1911 :

« *Ma très chère Julia,*

(...) J'espère enfin qu'on ne tardera pas à me donner ma liberté, chose qui est mon droit ; tiens toi heureuse ma chère Julia que je t'écrive aujourd'hui : de bon droit, je n'ai d'après le règlement que celui d'écrire tous les quinze jours.

(...) J'accepte cette injustice avec calme et j'ose espérer que justice me sera rendue.

Ecrivez moi, car moi, il m'est impossible d'écrire souvent, je suis condamné. (...)

25 janvier 1911 : lettre signée de Durand mais rédigée par le député Paul Meunier

« *Monsieur le Président de la République,*

Je vous remercie très respectueusement d'avoir bien voulu effacer l'arrêt de mort que la cour d'assises de la Seine-Inférieure avait prononcé contre moi.

Mais ce n'est point une faveur que je sollicite aujourd'hui de votre haut esprit de justice. Je demande qu'on me donne les moyens de faire réparer l'abominable erreur judiciaire dont je suis la victime. Je pardonne à tous ceux qui- involontairement j'en suis sûr- m'ont fait du mal. Je sais que c'est à une voix de majorité seulement que le jury m'a condamné. Je sais que le chef du jury s'est prononcé nettement pour mon acquittement, parce qu'il est convaincu – comme tous les gens de bonne foi- de mon innocence.

Je sais aussi que les quelques témoins qui ont eu le malheur d'être obligés de déposer contre moi sont revenus sur leur déclaration et ont formellement rétracté leurs accusations mensongères qu'ils avaient portées à la cour d'assises contre un innocent.

Je ne garde, je le répète, aucune haine ni rancune aux jurés qui m'ont faussement déclaré coupable, ni aux malheureux témoins qui m'ont faussement accusé d'un crime que je n'ai pas commis.

Mais puisque mon innocence est enfin reconnue par tout le monde ; puisque ceux-là mêmes qui m'avaient fait condamner, reconnaissent leur erreur ; puisque des centaines de témoins que la justice n'avait point entendus sont venus spontanément apporter la preuve de mon innocence, je viens vous demander, Monsieur le Président de la République, de me donner la liberté qui m'est nécessaire pour obtenir la Révision de la sentence dont j'ai été si injustement frappé.

Je suis en prison depuis le 11 septembre 1910 et je suis innocent ! (...)

Je ne fais pas appel à votre pitié. C'est à votre seule justice que je m'adresse. Si j'étais coupable du crime stupide dont on m'a accusé, une peine de sept ans de réclusion ne serait pas suffisante.

(...) Je prie Monsieur le député Paul Meunier, avocat à la Cour d'Appel de Paris, qui veut bien se charger de mon pourvoi en Révision, de vous remettre cette lettre.

Daignez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

11 février 1911

« *Monsieur le Président de la République,*

(...) Je n'ai pas besoin de vous redire, Monsieur le Président de la République, les souffrances morales atroces que j'endure depuis des mois. Les forces humaines ont leurs limites et je sens bien que je ne pourrai plus résister longtemps à l'horrible situation qui m'est faite. J'affirme avec toute l'ardeur et toute la sincérité de mon innocence que je n'ai commis aucun crime, que je suis un honnête homme, et je vous supplie monsieur le président, pendant qu'il est encore temps, de me rendre mon honneur, ma liberté et ma vie. (...) »